

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,
 le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 9
 votants : 41

Date de convocation :
 24 juin 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

EXCUSEE : G. NICOUD

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250630_fin_075

Décision modificative 2025 n° 1 – Budget annexe Tramway

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires entre chapitres afin de mieux refléter les besoins de l'exécution budgétaire, sans modifier le montant total des crédits votés, la décision modificative n° 1 du budget annexe Tramway de l'exercice 2025 a pour objet de procéder aux ajustements techniques suivants entre chapitres :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	+ 4 000,00		
Chapitre 67 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- 4 000,00		
Total dépenses de fonctionnement	0,00		

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 45810 Opérations pour compte de tiers	-193 050,00	Chapitre 45820 Opérations pour compte de tiers	-193 050,00
Chapitre 458101 Opérations pour compte de tiers	+300 000,00	Chapitre 458201 Opérations pour compte de tiers	+300 000,00
Total dépenses d'investissement	+106 950,00	Total recettes d'investissement	+106 950,00

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe Tramway ;
 Vu la délibération n° c_20250414_fin_032 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 – Budget annexe Tramway ;*

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe Tramway pour 2025 équilibrée comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €.
- Section d'investissement : +106 950,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
 Carole VINCENT



Le Président,
 Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
 Télétransmise en Préfecture le 02/07/2025
 Publiée électroniquement le 02/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.